



Foyer le Château



AHS



Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

2 PLACE DE LA MAIRIE 25270 VILLENEUVE D'AMONT TEL : 03.81.49.58.20 - FAX : 03.81.49.62.05 chateau@ahs-fc.fr	DIRECTEUR : M. CEDRIC LEMAITRE
---	-----------------------------------

FOYER DE VIE LE CHATEAU

I. PRESENTATION

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE		Foyer de vie pour Adultes Handicapés
DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)		30/04/1986 Renouvelée le 04/01/2017 pour 15 ans
AGREMENT OU HABILITATION	DATE DERNIER AGREMENT	Arrêté départemental au titre de l'aide sociale du 18/12/2001 renouvelé le 04/01/2017
	CAPACITE TOTALE	10 places
	MODALITE D'ACCUEIL	Accueil permanent
	MODE DE FONCTIONNEMENT	Hébergement complet en internat
	CATEGORIE DE BENEFICIAIRES	Adultes à partir de 20 ans ; tout type de déficience

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs pour la période 2012/2014, renouvelé par avenant jusqu'au 31/12/2017.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Evolution des journées de présence :

JOURNEES	N-1	N
Capacité autorisée	10	10
Capacité installée	10	10
Nombre de jours d'ouverture	366	365
Journées cibles CPOM	3270	3270
Journées prévisionnelles AHS-FC	3352	3300
Journées réalisées	3268	3187
Taux d'occupation	89.29 %	87.32 %

Les 12,68 % de taux d'absentéisme correspondant à 473 journées concernent 249 jours de retours en famille, 84 jours de vacances via des séjours adaptés et 140 jours d'attente d'admission suite aux départs de deux personnes.

Nous pouvons noter 81 journées d'absences supplémentaires par rapport à 2016. Nous avons accueilli 4 jours sur

2 mois en 2017 une personne en aménagement Creton de l'IME l'EVEIL afin de la préparer à intégrer un nouvel établissement correspondant à son orientation.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations (avec nuitée) :

HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE)	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Hospitalisation en psychiatrie adulte	-	-	-	-	-	-
Hospitalisation en MCO	5	1	1	-	-	-
TOTAL	5	1	1	-	-	-

- ✓ Les séjours adaptés :

SEJOURS ADAPTES	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Financés par les résidents	62	8	6	84	11	9

- ✓ Le nombre de séjours intra/inter associatifs :

SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS	N-1			N		
	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES	NB DE JOURNEES	NB DE SEJOURS	NB DE PERSONNES CONCERNEES
Stage dans un autre ESMS : FAM Frasne				4	1	1
Foyer de vie Rousset	82	82	2	98	98	2
Accueil venant d'un autre ESMS : Foyer de Vie Rousset	82	82	2	98	98	2
IME l'Eveil				4	4	1

II.1.b. Parcours des résidents :

MOUVEMENTS	INTERNAT	
	N-1	N
Personnes accompagnées au 1er janvier (A)	10	10
Entrées de l'année (B)	0	0
Sorties définitives de l'année (C)	0	2
Personnes accompagnées au 31 décembre (A+B-C)	10	8
File active de l'année (A+B)	10	10
Durée moyenne de séjour des sortants	/	9 207

La durée moyenne de séjour des 2 sortants est de 9 207 jours (25 ans).

- ✓ Provenance des personnes :

PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Domicile / Milieu ordinaire		
Etablissement de santé		
Etablissement médico social	10	10
Provenance inconnue		
TOTAL	10	10

- ✓ Sortants :

MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE	N-1	N
Décès au sein de l'ESMS		
Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation)		
Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH)		
Etablissement médico-social		2
TOTAL	/	2

Une personne accueillie a été admise au FAM de Frasne et une autre à la MAS le Château afin de répondre à son orientation.

- ✓ Retours au domicile en famille pour les personnes accueillies au 31/12 :

RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE	SITUATION AU 31/12	
	N-1	N
Retour tous les WE		
Retour 2 à 3 WE par mois	3	1
Retour 1 WE par mois	2	2
Retour famille 1 semaine/mois		

Complément d'information : Pour 1 personne, 1 sortie par mois d'une durée de 1 semaine.

II.1.c. Liste d'attente :

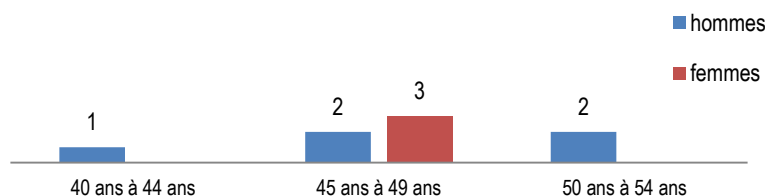
Au 31 décembre 2017, la liste d'attente de l'établissement dispose de :

- ✓ 12 notifications CDAPH dont 11 du Doubs, 1 du Jura
- ✓ Dont 6 contacts actifs (parents ou tuteur ayant confirmé la demande d'admission).

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

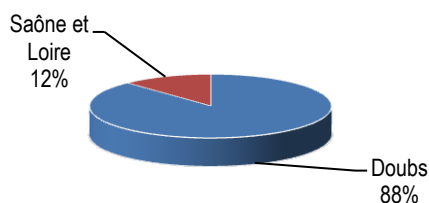
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

- ✓ Répartition par âge et par sexe :



Moyenne d'âge des résidents du Foyer le Château : 48 ans.

- ✓ Répartition par origine géographique :



- ✓ Répartition en fonction des déficiences observées :

TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	A TITRE PRINCIPAL	A TITRE ASSOCIE
Déficience intellectuelle	3	2
Autisme et autres TED	1	
Troubles du comportement et de la communication		3
Troubles psychiques	2	
Troubles du langage et des apprentissages		
Déficiences auditives		
Déficiences visuelles		
Déficiences motrices		2
Déficiences métaboliques		1
Personnes cérébro-lésées		
Personnes polyhandicapées	2	
Personnes en cours de diagnostic		
Personnes avec autres types de déficiences		
TOTAL	8	8

II.2.b. Mesures de protection :

Etant donnée la pathologie des personnes accueillies, toutes bénéficient d'une mesure de tutelle.

MESURE DE PROTECTION	NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12	
	N-1	N
Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP)		
Mesure d'accompagnement judiciaire		
Mesure de Sauvegarde de justice		
Mesure Curatelle		
Mesure de Tutelle	10	8
Autre mesure de protection		
TOTAL	10	8

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli :

Dans le cadre de la révision des Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP), les besoins générés par l'avancée en âge pour certains et la présence de plus en plus prégnante de troubles d'origine psychique pour d'autres, nous ont amenés à repenser l'orientation des personnes accueillies au Foyer de vie. En effet, une seule personne présente les caractéristiques, en termes d'autonomie et de participation sociale, qui correspondent à un agrément Foyer de vie. Pour les 9 autres, 5 demandes de réorientation en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et 4 demandes en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ont été réalisées auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

Sur les 8 résidents présents au 31/12/17 :

- ✓ 1 relève d'un foyer de vie et intégrera le Foyer de vie Rousset en 2018
- ✓ 3 seront accueillis à « Bellevue » définitivement (1 en MAS, 2 en FAM)
- ✓ 1 bénéficie d'une orientation FAM autisme et intégrera le FAM d'Amagney en 2018
- ✓ 3 ont une orientation MAS, et pourront être accueillis à « Bellevue » dans l'attente d'une orientation dans un établissement cible plus conforme à leurs besoins.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

En 2017, le Foyer de vie « le Château » a connu d'importants bouleversements. En effet, le projet de redéploiement de l'établissement à Pontarlier ayant été acté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental (CD), sa mise en œuvre a engendré des répercussions tant au niveau des résidents que des professionnels.

Elle a nécessité la création d'un comité de pilotage (COFIL), dont le rôle est de regrouper les professionnels permettant d'éclairer les arbitrages nécessaires à la conduite du projet. Une des premières décisions, validée par le Conseil d'Administration de l'Association est le nom de ce nouvel établissement : nous parlerons dorénavant de la MAS/FAM « Bellevue ».

De plus, l'Association a embauché un chef de projet fin avril afin d'accompagner l'établissement dans sa démarche. Fort d'une expérience conséquente en psychiatrie, il a notamment été missionné pour l'écriture du futur Projet d'Établissement en s'appuyant directement sur la nomenclature SERAFIN PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées).

Le chef de projet a également pu s'appuyer sur l'aide apportée par le Réseau Qualité des établissements médico-sociaux de Franche-Comté (REQUA MS).

Deux nomenclatures sont proposées via SERAFIN-PH : une nomenclature des besoins et une nomenclature des prestations. La logique est de s'attacher aux besoins pour pouvoir en déduire les prestations en réponse. Cette logique est bien celle de la compensation, issue de la loi du 11 février 2005. L'utilisation de cette nomenclature est un moyen de corréliser au mieux les besoins des personnes accueillies avec les prestations délivrées en réponse.

Les deux nomenclatures sont organisées autour de 3 domaines : la santé, l'autonomie et la participation sociale.

Ces trois domaines reproduisent une approche multidimensionnelle, holistique de la personne. Celle-ci est structurante pour qualifier les besoins des personnes et les prestations d'accompagnement portées par les établissements pour y répondre.

Au-delà de l'écriture du futur projet d'établissement, le projet SERAFIN PH a également été pris en compte dans la révision des PAP. En effet, les PAP de tous les résidents ont été révisés en 2017 permettant de valider ou confirmer leur orientation, et si besoin les établissements à solliciter pour des dossiers de demande d'admission.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

ZOOM SUR L'ÉCRITURE DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Pour l'écriture du projet d'établissement, 5 groupes de travail ont été mis en place. L'ensemble est supervisé par le COPIL (8 réunions de 3h00 entre février et novembre) :

- ✓ Prestations de soins (4 réunions entre mars et septembre)
- ✓ Prestations pour la participation sociale (4 réunions entre mars et septembre)
- ✓ Prestations pour l'autonomie (4 réunions entre mars et septembre)
- ✓ Fonctions gérer, manager, coopérer (4 réunions entre mars et septembre)
- ✓ Fonctions logistiques (4 réunions entre avril et octobre).

Ces différents groupes de travail ont permis de faire un bilan sur les prestations délivrées aujourd'hui par l'établissement et d'anticiper par rapport aux besoins repérés pour demain dans le nouvel établissement. Une première version du PE de « Bellevue » a été adressée aux ACT en janvier 2018.

Au-delà de ce travail, les équipes se sont attachées à poursuivre tout au long de l'année dans les meilleures conditions l'accompagnement des résidents du foyer dans les trois grands domaines de leur besoin.

III.1.a. Réponses aux besoins de santé somatique et psychique :

Comme vu précédemment dans l'analyse entre les évolutions du public accueilli et l'agrément (cf. II.2.c), les prestations de soins sont de plus en plus prégnantes au Foyer de vie. Dans la perspective de « Bellevue » et afin de prendre en compte les besoins générés par l'avancée en âge des personnes accueillies, mais aussi les troubles d'origine psychique, l'établissement a repensé son organisation (objectif 1.3.1 du CPOM : *renforcer la prise en charge médicale et paramédicale*) :

- ✓ Les professionnels de santé :

La proximité de la MAS et de son plateau technique a toujours bénéficié au Foyer de vie. Nous insistons sur l'importance de privilégier les consultations externes. Cependant, face aux délais pour avoir un rendez-vous auprès de certains spécialistes, les résidents du foyer de vie sont vus par le dentiste et la dermatologue lors de leur visite annuelle et par le médecin chef du Centre de Réadaptation Fonctionnelle lors de ses visites mensuelles. Des rendez-vous à leur cabinet sont pris directement si des soins sont à prodiguer. La présence d'une infirmière du lundi au vendredi de 07h30 à 20h30 a permis d'être plus réactif face à des situations médicales ou comportementales.

70 % des résidents bénéficient d'un régime alimentaire spécifique : 60 % une alimentation mixée pour limiter le risque de fausses routes et 10 % un régime hypocalorique pour prévenir le surpoids. Par ailleurs, 90 % des personnes accueillies au Foyer de vie ont un traitement médicamenteux quotidien, ce qui suppose de renforcer la sécurisation du circuit du médicament.

Le Foyer de vie n'étant pas initialement un établissement médicalisé, la présence d'aide-soignant n'était pas envisagée. Or, le projet SERAFIN PH est venu bouleverser cette idée reçue puisqu'il identifie les prestations par les professionnels qui les réalisent, et invite à la réalisation des prestations de soins par des professionnels soignants. C'est dans cet esprit et dans cette perspective (objectif 1.3.1 du CPOM : *renforcer la prise en charge médicale et paramédicale*) que certaines embauches réalisées en 2017 ont été étendues à des profils AS (cf. 3.4.2 Mouvements du personnel).

- ✓ La psychologue :

Son rôle et sa présence seront primordiaux demain à « Bellevue ». C'est, entre autres, pour cela que depuis le mois de novembre, la psychologue intervient quatre jours par semaine (0,8 ETP) au-lieu d'un (0,2 ETP) auparavant (objectif 1.1.2 du CPOM : améliorer la prise en charge des adultes présentant un handicap psychique). Tous les résidents du Foyer de vie bénéficient d'entretiens cliniques permettant de mesurer les évolutions et/ou régressions et 3 bénéficient toujours d'un suivi régulier, à raison d'un entretien hebdomadaire. Le but fondamental est de permettre aux résidents de parvenir à traduire leurs pensées.

✓ Les professionnels en rééducation :

La rééducation vise à prendre en charge les personnes afin d'éviter l'apparition de déficiences liées à leur pathologie. Le but est d'améliorer l'autonomie et donc la qualité de vie de ces personnes. Afin de répondre à ces objectifs, l'établissement a signé une convention avec l'Association SIEL BLEU. Cette association est composée de professeurs d'Activités Physiques Adaptées qui interviennent deux fois par semaine au sein de l'établissement et accompagnent principalement 3 résidents. Ils travaillent sur le maintien des acquis en termes d'autonomie de déplacement, d'amplitude articulaire, de tonicité musculaire... De plus, 2 personnes accueillies se rendent hebdomadairement chez le kinésithérapeute à Levier.

III.1.b. Réponses aux besoins de participation sociale :

Au Foyer de vie, les prestations pour la participation sociale ont été favorisées et développées, notamment depuis que l'équipe comprend un moniteur éducateur :

- ✓ Restaurant : Minimum une fois par mois, un projet de repas à l'extérieur est mis en œuvre. Le but est d'initier les résidents à de nouvelles saveurs (cuisine asiatique par exemple) et de renforcer l'apprentissage des codes et du comportement en société. Tous les résidents y participent en alternance et par la suite le projet comprend généralement une activité qui sorte de l'ordinaire : cinéma, bowling, bateau sur le lac de Malbuisson...
- ✓ Soirées culinaires : Minimum une fois par trimestre des soirées culinaires sont organisées. Comme pour les sorties au restaurant, l'objectif est de proposer des repas améliorés qui, sauf contre indication médicale, peuvent également être proposés aux résidents qui mangent une alimentation hachée ou mixée : crêpes party, pizzas et lasagnes maison, barbecue, raclette et mont d'or chaud...
- ✓ Salon de coiffure : La plupart des résidents du Foyer de vie possèdent l'autonomie nécessaire pour se rendre dans un salon de ville. Des sorties sont donc régulièrement proposées en fonction des besoins. Une seule personne continue de se faire couper les cheveux au sein de l'établissement car son comportement à l'extérieur est inadapté.
- ✓ Spectacles : 3 personnes sont allées au concert de Pierre Perret, 3 au concert de Franck Mickaël, 6 au spectacle des Etoiles Noires et 7 sont allées aux représentations des cirques « Plume » et « de Saint Pétersbourg ».
- ✓ Piscine / thermes : En lien avec les PAP, cette activité mensuelle est mise en œuvre pour 4 personnes accueillies.
- ✓ Séjours adaptés : Les vacances constituent une expérience unique qui invite à la rencontre et à la découverte. Cette année, tous les résidents du Foyer de vie sont partis au moins une semaine en vacances en dehors du contexte institutionnel (objectif 1.3.3 du CPOM : diversifier les modes d'accueil des adultes handicapés),
- ✓ Rencontres inter-établissements : 4 résidents ont participé à 4 journées cette année.

Cette liste n'est pas exhaustive et bien d'autres sorties sont proposées aux résidents tout au long de l'année. Par exemple, les courses pour renouveler la vêtue, les achats de cadeaux pour les anniversaires et Noël, l'organisation de goûters, l'achat de matériel pour les activités de créativité et d'expression... Nous avons également participé aux différentes fêtes de village (COMICE, Arts et Passions, Fête des sapins...) et 3 résidents se rendent une après-midi par mois à l'EHPAD de Levier afin de partager une activité avec des personnes âgées. Enfin, nous avons maintenu les échanges avec le Foyer de vie Rousset pour deux personnes (objectif 1.3.3 du CPOM : diversifier les modes d'accueil des adultes handicapés). Ces échanges, à raison d'une à deux journées par semaine, sont très appréciés. Pour l'une d'entre elles, ces échanges ont vocation à déboucher sur un accueil définitif.

La participation sociale est également valorisée en interne :

- ✓ Activités inhérentes au quotidien : Mettre la table, la débarrasser, se laver régulièrement les mains, aller chercher son linge et le ranger dans son armoire... sont autant de tâches demandées quotidiennement aux résidents correspondant à l'accompagnement pour vivre dans un logement ou l'accompagnement pour accomplir des activités domestiques (SERAFIN 2.3.2.1 2.3.2.2).
- ✓ Activités de créativité et d'expression : La musique et le chant (deux fois par semaine), le dessin, la peinture et les travaux manuels (activités faciles à mettre en œuvre, notamment sur les temps calmes). Ces activités permettent de développer les capacités d'expression, de laisser libre cours à

l'imagination et de travailler sur la préhension et la dextérité ; il s'agit d'accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées (SERAFIN 2.3.3.4)

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Au Foyer de vie, ces prestations sont primordiales. Il est régulièrement rappelé aux équipes que malgré la dépendance, notre mission est de valoriser la capacité à faire et à décider des personnes, et non de faire ou de décider à leur place. C'est dans cet esprit que de nombreuses activités sont proposées au quotidien au sein de l'établissement. Elles ne sont pas uniquement occupationnelles mais en lien avec le PAP du résident et elles évoluent selon les besoins, les désirs, les demandes et les possibilités de chacun. Malgré l'agrément « foyer de vie », force est de constater qu'avec l'avancée en âge les personnes accueillies sont de moins en moins autonomes pour les actes de la vie courante, la communication et la relation avec autrui ou pour prendre des décisions adaptées.

Le tableau ci-dessous synthétise les besoins des résidents en matière d'autonomie.

Il concerne les 8 résidents présents au 31/12/2017.

BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE	FAIT SEUL	AIDE PARTIELLE	AIDE TOTALE
Toilette	2	2	4
Habillage	3	4	1
Alimentation	7	1	0
Mobilité (autonomie à la marche)	5	2	1
Transferts	6	1	1
Elimination	5	2	1
Repères spatiaux dans l'ESMS	6	2	0
Repères spatiaux hors ESMS	3	2	3
Repères temporels	0	4	4
Communication verbale	0	6	2
Relation avec autrui	6	2	0

A noter qu'au sein du Foyer de vie, une personne participe à une activité occupationnelle à la lingerie de l'établissement. Cette activité permet d'acquérir des notions d'hygiène qui peuvent être retranscrites dans le quotidien et d'apprendre à trier, plier et ranger le linge.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. En lien avec la santé :

- ✓ Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté (CHIHC) : une convention a été signée dans le cadre du plan bleu canicule. Elle a pour objet de mettre en place une coopération médicale entre le médecin coordinateur de l'établissement et les médecins du service d'accueil des urgences de Pontarlier dans le cadre de la prévention des situations pathologiques dues à la chaleur, ainsi que de définir les modalités de prise en charge des résidents devant y être transférés. Aucun transfert n'a eu lieu en 2017.

Le partenariat avec l'infirmier hygiéniste et l'équipe de soins palliatifs se poursuit.

- ✓ La pharmacie de Levier : deux conventions sont signées et en cours :
 - Dispensation et prestation pharmaceutique : elle précise les modalités de collaboration entre l'établissement et l'officine, sous la supervision du pharmacien référent, aux fins d'organisation de la prestation pharmaceutique dans les meilleures conditions sanitaires et techniques.
 - Désignation du pharmacien référent : M. Ordinaire est désigné en tant que tel. En lien avec le médecin coordinateur, il concourt à garantir la qualité et la sécurité de la dispensation ainsi que la bonne gestion et le bon usage des médicaments distribués aux résidents.
- ✓ IME « l'Eveil » : convention fixant les modalités de coopération entre nos deux établissements afin d'assurer la permanence des soins infirmiers.
- ✓ Handident Franche-Comté : cette convention permet de faciliter l'accès aux soins dentaires des personnes accueillies et d'améliorer la santé bucco-dentaire, et donc le confort et la qualité de vie, mais aussi pour prévenir les phénomènes de dénutrition et les risques de surinfection pouvant entraîner des septicémies. Tous les résidents ont bénéficié d'un dépistage et d'une orientation en fonction des soins à prodiguer.

- ✓ SIEL BLEU : il s'agit ici d'un contrat de prestation entre l'établissement et cette association qui permet la mise en place d'activités physiques adaptées (gym douce, marche, verticalisation...) par des professionnels qualifiés. Ils interviennent deux fois trois heures par semaine et accompagnent 8 personnes.
- ✓ Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Saint Ylie Jura : convention de formation sur « comment mieux comprendre et appréhender les manifestations des troubles psychiques et les incidences de la maladie sur les capacités de la personne » (cf. 3.4.b).

III.2.b. En lien avec la participation sociale :

- ✓ Pas à Pattes : convention d'animation d'activités thérapeutiques et d'éveil associant les animaux. Elle intervient tous les 15 jours pour 8 personnes.
- ✓ Commission enfance-adulte du Haut-Doubs : initiée en fin d'année, cette commission est composée de représentants de l'IME l'Eveil, du Foyer de vie Rousset et de la MAS le Château. En lien avec l'objectif 1.6 du CPOM : *favoriser le passage des jeunes en aménagement Creton dans le secteur adulte*, cette commission a pour but de mettre en place des temps de rencontre et de partage afin de faciliter la projection des jeunes accompagnés par l'IME dans leur future vie d'adulte.

L'ouverture sur l'extérieur en termes de participation sociale se fait notamment par la participation aux activités culturelles et de loisirs décrite au paragraphe III.2.b, ainsi que les séjours adaptés (9 personnes concernées sur 10 en 2017 cf. II.1.a)

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Le CVS regroupe les deux établissements et ne s'est réuni qu'une seule fois cette année, le 29 juin.

En lien avec le projet MAS/FAM « Bellevue », ce CVS a été ouvert à toutes les familles afin de réaliser un point d'étape sur l'avancée du projet (objectif 4.3 du CPOM : *renforcer la place des familles au sein de l'Association*).

Cette instance a permis aux familles de se rendre compte, par la présentation des activités éducatives, que parallèlement aux travaux sur le nouveau projet, la dynamique des activités proposées reste toujours aussi active et n'est pas mise en sommeil. La diversité des activités et le plaisir des résidents qui y participent sont soulignés par les familles.

III.3.b. La Visite de la MAS/FAM « Bellevue » par les familles :

Le 22 septembre, toutes les familles et/ou proches des personnes accueillies étaient invités sur le site de la MAS/FAM « Bellevue » à Pontarlier afin d'en faire la visite et de se projeter davantage dans le possible futur lieu de vie de leur enfant (objectif 4.3 du CPOM : *renforcer la place des familles au sein de l'Association*). Sur les 8 familles et/ou proches invités, 3 étaient présents.

III.3.c. Le comité des fêtes :

Cette instance composée de professionnels et de résidents se réunit tous les 2 mois. Elle a pour vocation d'organiser 3 ou 4 grands événements dans l'année (1 par trimestre) et ainsi faciliter le repérage temporel des personnes accueillies.

Trois événements se répètent d'année en année : le barbecue des familles en juin, la soirée halloween en octobre et la fête de fin d'année en décembre. Au premier trimestre, la thématique varie chaque année. Cette année, c'est une soirée italienne qui a été organisée. Elle s'est déroulée à la salle des fêtes de la commune avec tous les résidents. La salle était décorée aux couleurs de l'Italie, nous avons mangé des pizzas et des lasagnes pour terminer en soirée dansante.

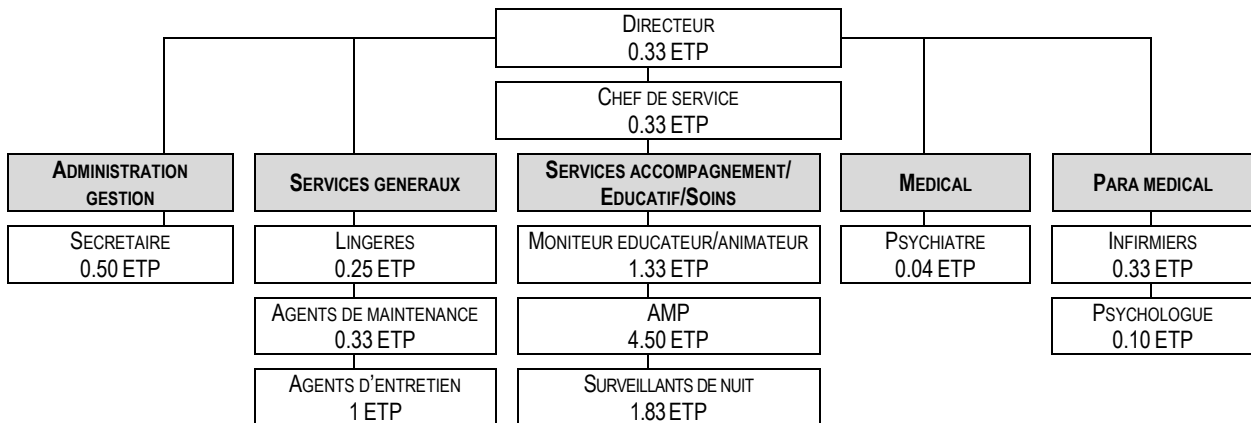
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Le personnel :

L'organigramme autorisé est de 10,87 ETP auxquels s'ajoute 0,77 ETP de remplacement.

Le poste de Directeur (0,33 foyer de vie et 0,67 MAS) prévu à temps plein est occupé à mi-temps (0,17 foyer de vie et 0,33 MAS) depuis octobre 2016. En revanche, l'établissement dispose d'1 ETP supplémentaire (0,33 foyer de vie et 0,67 MAS) pour le Chef de projet depuis avril 2017.

Organigramme du Foyer de vie le Château



Au regard des besoins croissants en termes de santé psychique et repérés pour l'accompagnement des personnes qui seront accueillies à la MAS/FAM « Bellevue », le poste de psychologue prévu à 0,2 ETP (0,1 Foyer de vie et 0,1 MAS) est occupé à 0,8 ETP depuis octobre 2017 par la mise à disposition d'une psychologue déjà salariée de l'Association.

Un nouvel organigramme MAS/FAM « Bellevue » en 2018 a été travaillé dans le cadre du projet d'établissement.

Mouvements du personnel :

- ✓ Entrées :
 - 2 Aides Soignantes (dont 1 de nuit)
 - 1 Aide Médico Psychologique
 - 1 Infirmière
 - 1 Chef de projet.
- ✓ Sorties :
 - 4 Aides Médico Psychologiques
 - 2 Surveillants de nuit qualifiés.

Le taux de renouvellement des personnels sur des emplois CDI en 2017 s'élève à 28,94 %.

Ce taux est important mais s'explique en partie par le projet MAS/FAM « Bellevue » qui a généré sur 2 ans des demandes de mutation vers les établissements du secteur.

III.4.b. Formations :

En lien avec l'objectif 1.3.2 du CPOM : *adapter les compétences des professionnels*, les formations proposées sont de trois ordres :

- ✓ Plan de formation :
 - Prévention et secours civique - niveau 1 : 8 salariés
 - Gestion de l'agressivité des personnes atypiques : 5 salariés
 - Mieux comprendre et appréhender les manifestations des troubles psychiques : 5 salariés
 - Vie affective et sexuelle des personnes polyhandicapées : 3 salariées.
- ✓ Actions collectives UNIFAF :
 - Les troubles du sommeil : 1 salariée
 - Les nouvelles orientations du secteur du handicap : 1 salarié
 - Autisme : les comportements problèmes : 1 salarié
 - Autisme : aménager le cadre de vie : 2 salariés.
- ✓ Congé Individuel de Formation :
 - Préparation au CAP métiers de la blanchisserie industrielle : 1 salariée.

III.4.c. Les groupes d'analyse de la pratique :

Comme en 2016, deux groupes d'une dizaine de personnes ont été constitués et chaque groupe a bénéficié de 6 séances sur l'année. La constitution des groupes pour 2017 est restée identique à 2016 afin de maintenir la dynamique du groupe et instaurer une continuité des sujets abordés. De plus, la présence de professionnels de la MAS et du Foyer de vie au sein des groupes permet de se rendre compte que les problématiques des uns et des autres sont relativement proches. Ces temps ont été institués afin d'aider les professionnels à prendre le recul nécessaire dans la relation d'accompagnement de la personne (thématique 2 du CPOM : *optimisation de l'organisation et du management des établissements*). Un des objectifs recherchés pour le personnel est qu'il ne surévalue ou ne dévalue pas les potentialités du résident.

Le bilan réalisé en fin d'année est positif et cette action sera reconduite en 2018.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Les objectifs d'évolution, de développement et de progression nécessaires pour la MAS/FAM « Bellevue » et recensés lors de l'écriture du projet d'établissement 2018-2023 ont permis de réaliser un rapprochement avec les objectifs du Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ), régulièrement révisé tout au long de l'année (objectif 4.1 du CPOM : *mettre en place une politique qualité*).

La politique qualité « bientraitance » devra être relancée avec des membres de la commission à renouveler et des modalités de fonctionnement à redéfinir. Cette commission devra nommer des référents « bientraitance », réaliser un référentiel propre à l'établissement et développer l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles par le personnel.

Nous continuons de développer le système d'information et le dossier de la personne accueillie par une informatisation plus importante. Les Moniteurs Educateurs, AMP/AS, les IDE, la psychomotricienne et la psychologue ont dorénavant des ordinateurs à leur disposition ce qui leur permet de tracer les accompagnements proposés aux résidents. L'idée étant de familiariser l'ensemble du personnel à l'outil informatique pour la mise en place du Dossier Individuel de l'Usager.

Fin 2017, un groupe de travail a été constitué afin de finaliser la procédure et le protocole d'accueil du nouveau salarié. Cet outil devra permettre de faciliter son intégration dans le fonctionnement de l'établissement et de l'Association.

Plusieurs objectifs du PAQ sont aujourd'hui atteints dans l'établissement (sécurisation du circuit du médicament, prévention et traitement du risque infectieux, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, Plan de Maîtrise Sanitaire...) mais devront être revus et mis à jour après le déménagement.

IV. CONCLUSION

Le projet MAS/FAM « Bellevue » est un projet innovant qui va permettre de répondre à un réel besoin repéré sur le territoire du Haut-Doubs. Dans le cadre d'un repliement, nous accompagnons ce changement avec l'ensemble des personnes concernées :

- ✓ Les professionnels : ce projet a généré un taux important de renouvellement de salariés (cf. 3.4.2). Cela a eu pour effet de nouvelles réflexions sur les pratiques pour les adapter aux profils des résidents ayant un handicap psychique. C'est aussi pour cette raison que nous avons mis en place dès 2017, des sessions de formation sur l'accompagnement du handicap d'origine psychique qui seront poursuivies en 2018 et proposées à l'ensemble des professionnels. De plus, nous avons souhaité que l'écriture du projet d'établissement se fasse sur un mode participatif avec la présence de représentants de chaque catégorie professionnelle dans les différents groupes de travail constitués (cf. III.1) amenant une belle dynamique.
- ✓ Les résidents : en lien avec le PAP de chacun, 3 résidents sur les 8 présentent des troubles qui correspondent à l'agrément de la MAS/FAM « Bellevue ». Nous devons donc trouver un lieu d'hébergement adapté aux attentes et aux besoins des 5 résidents qui ne présentent pas de troubles d'origine psychique. Pour cela, nous avons déjà réalisé, en lien et avec l'accord de chaque représentant légal, 14 dossiers de demande d'admission dans tous les établissements de la région. Nous sommes en attente de places disponibles, sachant qu'un de nos principaux critères était de pouvoir maintenir le lien familial tout en répondant au mieux aux besoins de chacun.

A ce jour, nous avons 2 solutions déjà validées : une personne va intégrer le FAM à Amagney début 2018, et une autre le Foyer de Vie Rousset en juin 2018.

- ✓ Les familles : elles étaient très attachées au site de Villeneuve d'Amont sachant que la majorité y vit depuis son ouverture en 1988. Ne connaissant pas nos futurs locaux, les familles ont pu visiter le nouveau site de « Bellevue » (cf. III.3.b). Cela leur a permis de se rendre compte que les locaux étaient totalement adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. A l'issue de cette visite, les familles soulignent la perte en termes d'espaces verts, mais valorisent l'individualisation du lieu d'hébergement, l'accessibilité, ainsi que la superficie des lieux collectifs.

Pendant de nombreuses années, nous avons soulevé la problématique architecturale du « Château » avec des chambres à l'étage et des salles d'activités en sous-sol sans ascenseur. S'y ajoutaient l'émergence du handicap psychique et le défaut de cohérence entre les objectifs de deux ESMS présents sur le même site mais dédiés à des publics aux besoins au départ très différents.

Le projet de redéploiement répondra à ces problématiques dans le cadre d'un partenariat original entre médico social et sanitaire. Il est l'occasion d'une nouvelle dynamique.

De nombreux chantiers restent à finaliser avant le déménagement en 2018. Un de nos premiers objectifs est de finaliser et former l'ensemble de l'équipe de « Bellevue ». L'implication des professionnels et le soutien institutionnel au projet sont autant de leviers pour réussir cette nouvelle aventure au service des résidents avec la volonté d'apporter une réponse accompagnée pour tous.

